

Ça vaut le détour...



► Histoire d'Hautot-Saint-Sulpice

Au début du Moyen Âge, Hautot-Saint-Sulpice est déjà une grande et puissante seigneurie dont la juridiction s'étend sur 96 paroisses. Les familles seigneuriales qui s'y rattachent sont celles de Beauvoir et Houdetot.

Au XIIIe siècle, Pierre de Hotot est parmi ceux qui signent la capitulation de Rouen lorsque le roi Philippe Auguste reprend cette ville sur Jean sans Terre. Le fief passe ensuite à la Madeleine de Rouen puis aux Normandville qui les conservent jusqu'à la Révolution.

Le Bois Gribout est la propriété du sieur de Houdetot, issu d'une très ancienne famille noble du Pays de Caux, puis celle de la famille de Montboissier jusqu'en 1789.

Hautot-Saint-Sulpice voit naître, le 29 août 1641, Robert Levesque, lointain ancêtre de René Levesque, Premier ministre du Québec.

► Les Clos-Masures

Tout au long de ce parcours vous découvrirez les clos mesures, patrimoine naturel caractéristique du Pays de Caux que l'on retrouve nulle part ailleurs. Ce sont des talus plantés de hêtres, frênes et chênes. Ces arbres fournissaient le bois aux paysans mais permettaient surtout d'enclaver le corps de ferme, le verger et les animaux afin d'être protégé du vent et des regards. Ils participent également à préserver la biodiversité. A l'heure actuelle, ils font l'objet d'une réflexion pour une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

INFOS - CONSEILS

Hautot-Saint-Sulpice et ses alentours

L'étymologie du nom de la commune d'Hautot-Saint-Sulpice comporte le nom Hautot qui proviendrait de Hawk, nom d'un viking « Hawk Tot » signifiant la ferme du viking, le terme dérive en Hotto. Quant à Saint Sulpice, il était le saint patron de la paroisse.

Veauville-les-Baons : « Baons » signifie « jugement ». Jusqu'à la Révolution, Baons était le siège d'une sergenterie où le vicomte de Caudebec tenait les plaids au nom du roi. Les bancs de ces tribunaux ont marqué les populations, c'est pourquoi d'autres communes aux alentours portent un nom comportant « Baons », notamment la commune de Baons-le-Comte qui signifie : « Tribunal du comte ».

RENSEIGNEMENTS

Autres circuits et infos pratiques :

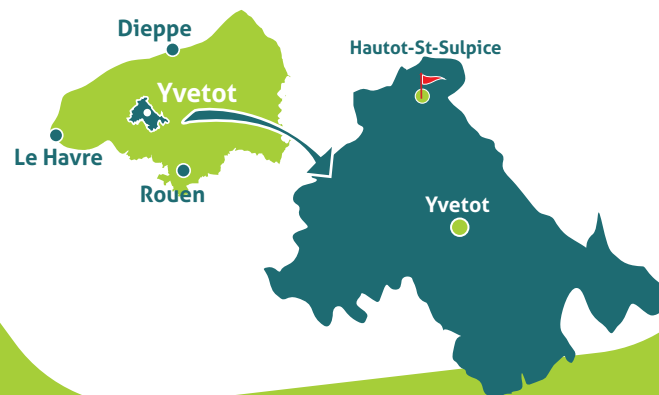
Office de Tourisme d'Yvetot

8, place du Maréchal Joffre
76190 Yvetot

yvetot-normandie-tourisme.fr
02 32 70 99 96

Seine-Maritime Attractivité

contact@sma76.fr
seine-maritime-tourisme.com
02 35 12 10 10



Cet itinéraire est inscrit au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Pour obtenir ce label, une analyse du parcours a été coordonnée par le service des Sports du Département de la Seine-Maritime sur les plans sécuritaire, réglementaire mais aussi qualitatif (intérêt environnemental, touristique et sportif) / Intérêt local ★ / Intérêt départemental ★★



Document réalisé par la Communauté de Communes Yvetot Normandie avec le concours financier de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime.

RANDONNÉES EN SEINE-MARITIME

Communauté de Communes Yvetot Normandie Yvetot et ses alentours



RANDONNÉE À PIED + À VTT + À CHEVAL

Circuit 14 : La Plaine de Sonimare ★

Départ : église d'Hautot-Saint-Sulpice

12,8 km - 3h00 - Difficulté ○○○

14

Circuit : La Plaine de Sonimare

Départ : église d'Hautot-Saint-Sulpice

12,8 km (dont 6,2 km de chemin)

3h00 - Difficulté ○○○

AVIS DU RANDONNEUR

Circuit en pleine nature entre champs, plaine, mares, petits villages et hameaux. Vous découvrirez les clos masures : système agraire typique du Pays de Caux.

- 1** Dos à l'église, prenez à droite, et aussitôt à gauche l'allée de l'église.
- 2** A l'intersection, tournez à droite rue de l'Orée du Bois sur 850 mètres (traversez la D110).
- 3** Traversez la D53 et tournez à droite après 300 mètres, suivez le balisage et longez la plaine de Sonimare.
- 4** Continuez la route de Houdetot à droite (gîte « calme et sérénité » avec pigeonnier dans la cour visible de la route). Puis prendre à gauche après la cour du pigeonnier.
- 5** Continuez toujours tout droit, puis à droite sur cette même route vous pourrez voir le château du Bel Event, prenez à gauche, passez devant l'église Saint Autreberthe de Veauville-lès-Baons. Le clocher date de 1577 contrairement à la construction de l'église qui date du XIème.
- 6** Continuez sur la rue de l'église jusqu'à la croix blanche, où vous tournez à droite. Au bout de cette rue, tournez de nouveau à droite sur la rue de la Croix Rouge. Continuez tout droit avant de prendre l'impasse des Tisserands sur la droite. Continuez sur le chemin d'exploitation en suivant le balisage. En sortant du chemin, continuez à gauche sur quelques mètres sur la rue de la Chapelle Saint-Gilles puis tournez à droite sur l'impasse Saint-Leu.
- 7** A l'intersection, prenez le chemin à droite pour rejoindre la rue de la Chapelle Saint-Gilles. Continuez tout droit jusqu'à arriver à Autretot.
- 8** Au carrefour, prenez à droite puis continuez tout droit sur pas moins d'1 km.
- 9** Prenez le chemin à gauche puis le chemin à droite et continuez tout droit à l'intersection.
- 10** Vous débouchez sur la route d'Etoutteville. Continuez tout droit puis prenez la deuxième à droite. Vous arrivez devant l'église Saint-Sulpice, entièrement reconstruite en 1849 et 1850.

Balisage du circuit :

-  Bonne direction
-  Tourner à gauche
-  Tourner à droite
-  Mauvaise direction



-  Centre équestre
-  Curiosité
-  Édifice religieux visible
-  Château / Manoir visible
-  Restaurant
-  Aire de pique-nique
-  Passage dangereux

Le drapeau sur la carte indique le point de départ. Sur le terrain, à cet endroit, est implanté un totem où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ce circuit, suivez les indications du topoguide et les balises de jalonnement de couleur rose.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- ▶ Ne vous écartez pas des chemins.
- ▶ Respectez le code de la route.
- ▶ Tenez vos chiens en laisse.
- ▶ Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ▶ Respectez la nature, les cultures, les animaux.
- ▶ Respectez le travail des agriculteurs et des forestiers.
- ▶ En période de chasse, soyez vigilants.
- ▶ En forêt, n'allumez jamais de feu.
- ▶ Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT, ...).
- ▶ Ne pénétrez pas dans les propriétés privées.

IGN Paris - 2009 - Autorisation N°43 -09009 - Adaptation de la carte 1/25 000 N°19100T